

Rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements

Année 2023

Conformément aux dispositions de la position recommandation 2005-19 de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion, HSBC Asset Management (France) porte à votre connaissance le rapport sur l'exercice des droits de vote pour l'année 2023.



Aujourd'hui, nous finançons un certain nombre d'industries qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons une stratégie pour réduire nos propres émissions et développer des solutions pour aider nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, visitez notre site : Pour plus d'informations, visitez: <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/road-to-net-zero>



HSBC Asset Management

Opening up a world of opportunity

Instruction et analyse des résolutions

HSBC Asset Management (France) utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de Institutional Shareholder Services (ISS), un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernance d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales (AG). Il a défini en début d'année 2023 les orientations et les critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et les principes globaux de vote du groupe HSBC Asset Management. ISS implémente dans ses systèmes les règles ainsi définies par HSBC Asset Management et analyse les résolutions des émetteurs au regard de notre politique de vote afin que nous exercions nos droits de vote. Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs ou qui nécessitent une analyse particulière sont examinées au cas par cas par les gérants.

Périmètre d'exercice des droits de vote

HSBC Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux, définie par le métier de la gestion d'actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- ◆ des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- ◆ des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- ◆ des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifique est utilisée.

2. Modifications de notre politique européenne de vote

Le comité de gouvernance d'entreprise d'HSBC Asset Management (France) s'est tenu le 3 février 2023. Lors de ce comité, nous avons revu nos règles sur quelques points de notre politique européenne de vote (hors Royaume-Uni). Les principales modifications ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG. Plus précisément,

- ◆ nous avons aligné nos exigences d'indépendance des conseils des moyennes et grandes entreprises contrôlées sur celles non contrôlées, à savoir au moins 50% d'administrateurs indépendants,
- ◆ nous avons étendu à l'Europe continentale notre modèle de calcul pour la détermination des « rémunérations excessives »,
- ◆ nous avons intégré les principes énoncés dans notre politique relative à l'exclusion du charbon thermique,
- ◆ Nous avons introduit des règles liées à la mise en œuvre de politiques et de rapports adéquats sur les questions de biodiversité et de nature
- ◆ Nous avons également inclus des règles liées au respect par les entreprises des principes 1 à 5 du Pacte mondial des Nations-unies (UNGC)

Nous avons aussi prévu de soutenir des résolutions qui porteraient sur une meilleure information liée aux questions sociales et sur une meilleure transparence sur la gestion des systèmes d'information et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

- ◆ Après les mesures exceptionnelles prises lors des années de la pandémie Covid-19, de nombreux régulateurs européens et beaucoup d'entreprises ont souhaité encadrer et normaliser la forme de tenue des assemblées générales. La tendance est le maintien d'un format essentiellement virtuel, avec la mise en place d'outils technologiques visant à améliorer l'expérience afin que cette dernière soit similaire à la tenue en présentiel, dans un souci de la protection des actionnaires minoritaires.
- ◆ La rémunération des dirigeants est restée un thème controversé notamment en raison du contexte particulier cumulant la sortie de la pandémie et des chocs exogènes dont l'inflation, les incertitudes géopolitiques et les problèmes d'approvisionnements. Alors que certaines résolutions s'appuyaient sur un ou plusieurs de ces facteurs pour justifier l'évolution des rémunérations, dans d'autres cas elles étaient insuffisamment justifiées, ce qui a induit une hausse des votes dissidents. Les indemnités de départ de certains managers ont été aussi contestées par certains actionnaires.
- ◆ Ces tendances ont été visibles en France où une cinquantaine de résolutions portant sur les rémunérations de dirigeants d'entreprises du SBF 120 ont été votées avec moins de 80% de votes favorables.
- ◆ Le nombre de résolutions externes portant sur le climat a continué à croître au niveau mondial. Si le soutien de telles résolutions a augmenté en Europe, il a néanmoins baissé aux Etats-Unis en raison d'un contexte politique moins favorable. Les résolutions sont essentiellement concentrées sur le secteur du pétrole et gaz.
- ◆ En France, le nombre de résolutions relatives au climat est en baisse par rapport à 2022, en raison du vote de plans pluriannuels les années précédentes. Cependant, selon le cabinet Scalens, les discussions sur le climat ont occupé 20% du temps des assemblées générales et le climat a été à l'origine de 29% des questions (contre 18% en 2022). Ainsi, le climat et les questions environnementales deviennent des sujets d'interpellations et de discussions récurrents lors des assemblées



La société HSBC Asset Management (France) a voté lors de 980 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2023 sur un périmètre global de 1 049 assemblées, soit un taux de 93% en légère croissance par rapport à 2022 (91%). Cette progression est due notamment à l'intégration du Danemark, pays où nous pouvons désormais exercer nos droits de vote.

Nous n'avons pas été en mesure de voter dans les AG des entreprises en Norvège, en Suède et en Suisse où les conditions d'exercices du droit de vote nécessitent le blocage et/ou l'enregistrement des titres.

Pays	Nombre AG 2023	AG Votées	Pourcentage
Australie	16	16	100%
Autriche	10	10	100%
Belgique	34	33	97%
Canada	27	27	100%
Iles Caïmans	2	2	100%
Curacao	1	1	100%
Danemark	12	12	100%
Finlande	18	18	100%
France	178	178	100%
Allemagne	68	68	100%
Hong Kong	4	4	100%
Inde	2	2	100%
Irlande	44	41	93%
Israël	1	1	100%
Italie	54	53	98%
Japon	62	62	100%
Jersey	2	2	100%
Luxembourg	23	23	100%
Pays-Bas	53	52	98%
Norvège	9	0	0%
Panama	1	1	100%
Portugal	5	5	100%
Singapour	4	4	100%
Espagne	23	23	100%
Suède	18	0	0%
Suisse	30	0	0%
Royaume-Uni	64	62	97%
Etats-Unis	284	280	99%
Total général	1 049	980	93%

Source : HSBC Asset Management. Les données relatives au vote ci-dessus ont été extraites de nos [registres](#) disponibles sur le site internet et représentent toutes les activités de vote enregistrées au 31/12/2023. Veuillez noter que les données liées au vote sont estimées et non vérifiées. Elles peuvent également varier.

En corrigeant le nombre d'assemblées générales des pays où les conditions d'exercices du droit de votes ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales votées passe à 99% (contre 98% en 2022).

Nous n'avons pas voté lors de 12 assemblées générales, en général en raison de problèmes administratifs ou de blocage des titres.

Emetteurs	Pays	Motif
Compass Group Plc	Royaume-Uni	Problème opérationnel
Ariston Holding NV	Pays-Bas	Problème opérationnel
Marathon Petroleum Corporation	Etats-Unis	Quantité de titres non conforme
Citigroup Inc.	Etats-Unis	Quantité de titres non conforme
Eli Lilly and Company	Etats-Unis	Quantité de titres non conforme
Evergy, Inc.	Etats-Unis	Quantité de titres non conforme
CY4Gate SpA	Italie	Changement des résolutions post envoi des votes
Bank of Ireland Group Plc	Irlande	Blocage des titres
Llama Group SA	Belgique	Blocage des titres
iShares plc - iShares MSCI EM UCITS ETF USD (Dist)	Irlande	Blocage des titres
Wise Plc	Royaume-Uni	Titres vendus entre le vote et l'AG
iShares III plc - iShares MSCI Japan Small Cap UCITS ETF	Irlande	Blocage des titres

Vote contre le management

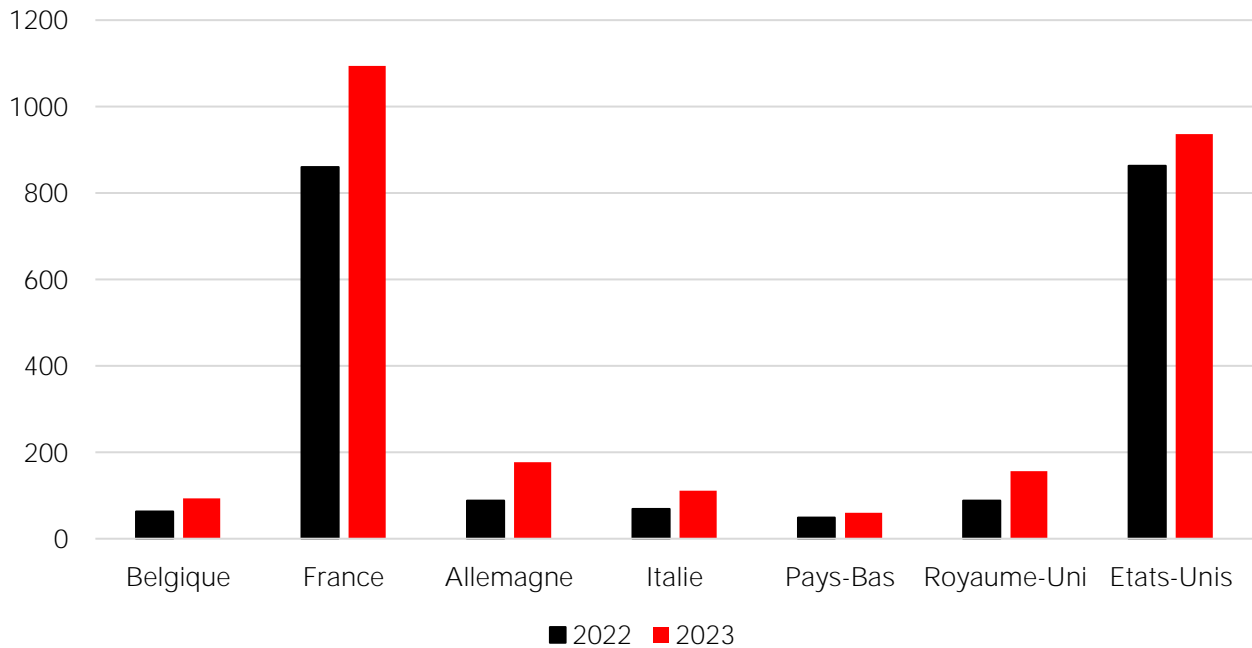
En 2023, HSBC Asset Management (France) a analysé 14 667 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 3 029 résolutions (21% des cas), niveau en nette hausse par rapport à 2022 (17%).

Pays	% Votes contre le management	Part relative par pays
Australie	9%	0%
Autriche	13%	0%
Belgique	28%	3%
Canada	14%	2%
Iles Caimans	29%	0%
Curacao	13%	0%
Danemark	21%	1%
Finlande	16%	1%
France	29%	36%
Allemagne	17%	6%
Hong Kong	8%	0%
Inde	0%	0%
Irlande	9%	1%
Israël	0%	0%
Italie	24%	4%
Japon	15%	4%
Jersey	7%	0%
Luxembourg	5%	0%
Pays-Bas	11%	2%
Panama	18%	0%
Portugal	9%	0%
Singapour	19%	0%
Espagne	13%	2%
Royaume-Uni	12%	5%
Etats-Unis	23%	31%
Total général	21%	100%

Source : HSBC Asset Management. Les données relatives au vote ci-dessus ont été extraites de nos [registres](#) disponibles sur le site internet et représentent toutes les activités de vote enregistrées au 31/12/2023. Veuillez noter que les données liées au vote sont estimées et non vérifiées. Elles peuvent également varier.

La France et les Etats-Unis représentent 67% des votes d'opposition aux managements. En France, le taux de votes dissidents a fortement augmenté en 2023 à 29% contre 23% en 2022 (cf. ci-dessous). Il est resté stable aux Etats-Unis à 23%.

Evolution des votes dissidents par pays (en nombre)

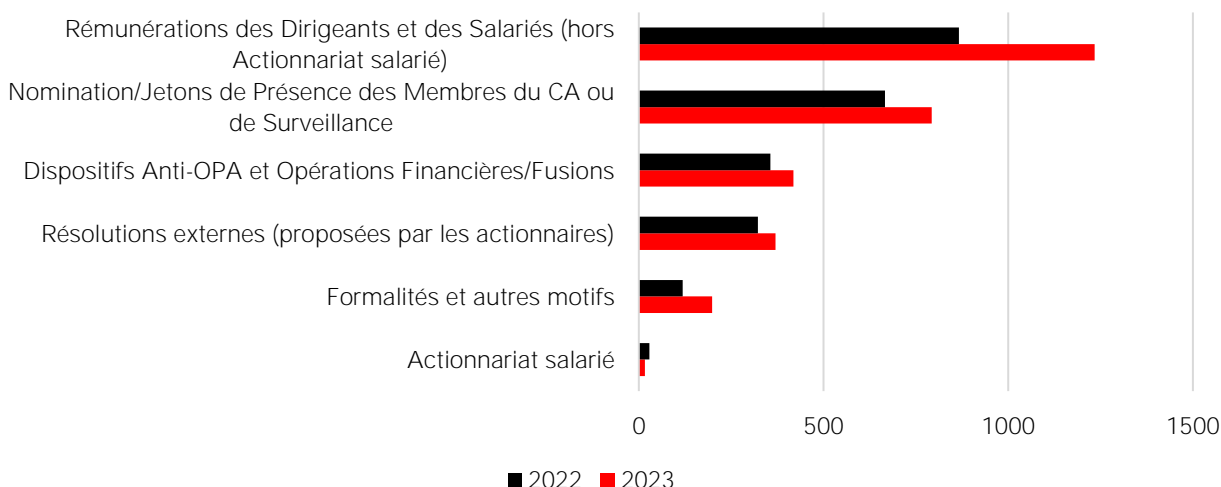


Source : HSBC Asset Management. Les données relatives au vote ci-dessus ont été extraites de nos [registres](#) disponibles sur le site internet et représentent toutes les activités de vote enregistrées au 31/12/2023. Veuillez noter que les données liées au vote sont estimées et non vérifiées. Elles peuvent également varier.

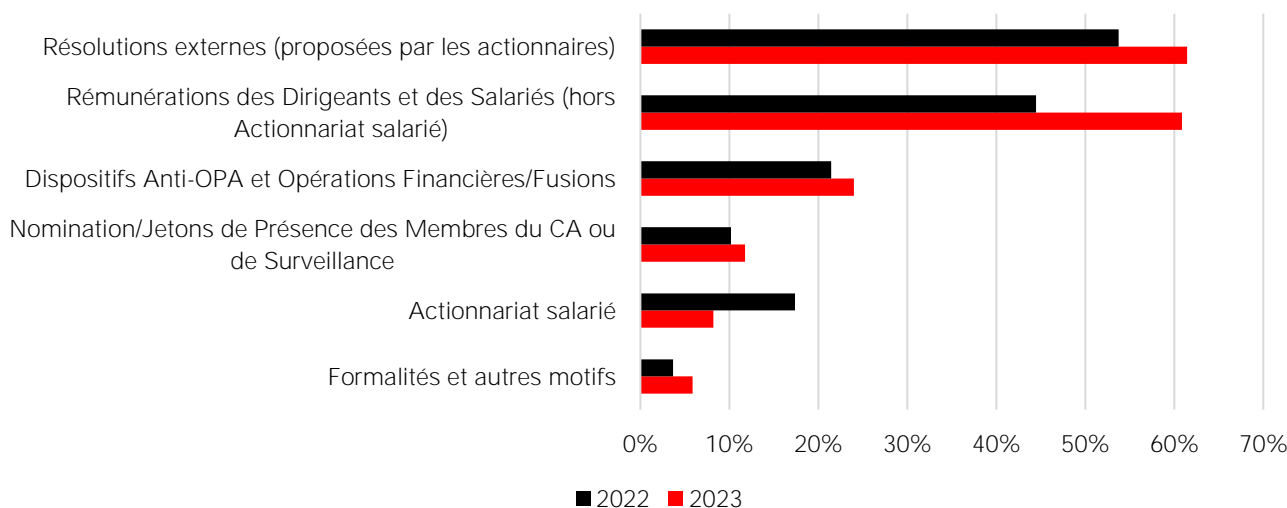
Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolutions.

En nombre de résolutions rejetées

Répartition des votes contre le management (en nombre)



Répartition des votes contre le management (en part de résolutions)



Source : HSBC Asset Management. Les données relatives au vote ci-dessus ont été extraites de nos [registres](#) disponibles sur le site internet et représentent toutes les activités de vote enregistrées au 31/12/2023. Veuillez noter que les données liées au vote sont estimées et non vérifiées. Elles peuvent également varier.

Répartition des votes dissidents par thèmes

La rémunération des dirigeants et/ ou des administrateurs (niveau et éléments de la rémunération, **critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock-options, indemnités de départ...**)

En 2023, le taux de votes dissidents sur les résolutions portant sur la rémunération des dirigeants a été de 61% des votes de la catégorie contre 44% l'an passé. Cette forte augmentation s'explique par la mise en œuvre en Europe Continentale de notre politique sur les rémunérations excessives que nous avons mise en place l'an passé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Notre politique, en effet, prévoit un vote d'opposition si les rémunérations des dirigeants excèdent un seuil fixé selon un modèle propre qui prend en compte la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et du nombre de salariés.

Ainsi, en France, nous avons rejeté 48% des résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, 74% en Allemagne, 66% en Italie, 58% en Espagne ...

Pour les autres résolutions, il s'agissait également de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants/administrateurs pour lesquelles nous ne disposions pas d'informations sur les montants des rémunérations ou qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critère de performance cohérent et quantifiable ou lorsque le comité de rémunération est composé de moins de la moitié de membres indépendants. Nous avons aussi voté contre les résolutions qui impliquaient trop de dilution du capital.

Nous considérons que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Nous avons voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

Résolutions externes

Il s'agit de résolutions (non agréées par le conseil d'administration) déposées par un groupe d'actionnaires. Nous avons voté contre les recommandations du management sur 61% des résolutions. Parmi ces résolutions externes que nous avons soutenues, 22% portaient sur des sujets environnementaux, tels que le climat, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution, 40% des résolutions externes portaient sur des thématiques sociales comme la diversité, l'égalité et l'inclusion, les droits de l'homme, la sécurité et la santé au travail, les donations ...

Dispositif anti-OPA et opérations financières / fusions

Nous avons rejeté 24% des résolutions ayant notamment pour objet une augmentation de capital pouvant conduire à être utilisée en période d'offre publique d'achat (OPA), ou dont le taux de dilution sans droit préférentiel de souscription (DPS) et sans délai de priorité excède 10% du capital de l'entreprise. Ces opérations pourraient entraîner un risque de dilution excessif du capital et donc auraient un impact négatif pour les actionnaires.

Actionnariat salarié

Nous avons rejeté 8% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié, toutes en France. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2023 sont liées au risque de dilution.

La nomination d'administrateurs

Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs non libre d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré comme insuffisamment indépendant ou pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore lorsque les différents comités du conseil ne comportent pas assez d'administrateurs libre d'intérêt ou lorsque le conseil d'administration ou de surveillance ne répond pas aux critères de diversité notamment de féminisation. Nous avons rejeté 12% des résolutions, ce taux passe à 30% en France

6. Cas dans lesquels la société de gestion n'a pas appliqué les principes fixés dans son document « Politique de vote »

En 2023 nous n'avons pas appliqué formellement les principes de notre politique de vote sur 30 résolutions, soit 0,2% du nombre total de résolutions analysées, contre 0,07% en 2022. Cette augmentation provient de la mise en place dans notre politique de vote de critères ESG qui nous ont amené à conduire des analyses détaillées. Ainsi, sur l'ensemble de ces votes, douze votes ont été modifiés à la suite d'une analyse détaillée impliquant notamment notre équipe spécialisée dans l'engagement.

Sociétés	Pays	Date AG	N° résolution	Description	Motif
Apple Inc.	Etats-Unis	10/03/2023	6	Rapport sur opérations en Chine	Politique de diversification des fournisseurs déjà mise en place
The Walt Disney Company	Etats-Unis	03/04/2023	6	Rapport sur dons caritatifs	Rapport déjà suffisamment détaillé
The Walt Disney Company	Etats-Unis	03/04/2023	5	Rapport sur les opérations en Chine	Résolution non conforme à notre approche
Rio Tinto Plc	Royaume-Uni	06/04/2023	18	Autorisation dons aux partis politiques	Application non conforme de notre politique personnalisée
VINCI SA	France	13/04/2023	4	Ré-élection d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Eiffage SA	France	19/04/2023	20	Autorisation émission d'actions en lien avec un plan d'actionnariat salarié	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Eiffage SA	France	19/04/2023	5	Ré-élection d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Royal Vopak NV	Pays-Bas	26/04/2023	8	Ré-élection d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Royal Vopak NV	Pays-Bas	26/04/2023	10	Rémunération des dirigeants	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Royal Vopak NV	Pays-Bas	26/04/2023	3	Rapport sur les rémunérations	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Italian Wine Brands SpA	Italie	26/04/2023	3.3	Rémunération des CAC	Le management a clarifié le point entre la date de l'enregistrement du vote et la date du cut-off
Pfizer Inc.	Etats-Unis	27/04/2023	5	Accord de départ	Impact sur la responsabilité des actionnaires
Rai Way SpA	Italie	27/04/2023	8	Election d'un administrateur	Le management a clarifié le point entre la date de l'enregistrement du vote et la date du cut-off
Vistra Corp.	Etats-Unis	02/05/2023	1.1	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
General Electric Company	Etats-Unis	03/05/2023	1f	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Barclays PLC	Royaume-Uni	03/05/2023	19	Autorisation dons aux partis politiques	Application non conforme de notre politique personnalisée
United Parcel Service, Inc.	Etats-Unis	04/05/2023	9	Rapport sur la réforme des soins de santé	Impact sur la responsabilité des actionnaires
Tractor Supply Company	Etats-Unis	11/05/2023	1.6	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Zebra Technologies Corporation	Etats-Unis	11/05/2023	1d	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Nexans SA	France	11/05/2023	4	Ré-élection d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
HelloFresh SE	Allemagne	12/05/2023	6.1	Election d'un administrateur	Engagement avec la société
Amazon.com, Inc.	Etats-Unis	24/05/2023	1i	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Amazon.com, Inc.	Etats-Unis	24/05/2023	19	Création d'un comité sur les questions environnementales et sociales	Amélioration du suivi de l'ESG par la création de ce comité
Amazon.com, Inc.	Etats-Unis	24/05/2023	18	Rapport sur le bien-être animal	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Walmart Inc.	Etats-Unis	31/05/2023	1h	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Walmart Inc.	Etats-Unis	31/05/2023	8	Diversité, équité et inclusion	La société a déjà les politiques et pratiques mise en place
Toyota Motor Corp.	Japon	14/06/2023	2.3	Nomination d'un CAC	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Toyota Motor Corp.	Japon	14/06/2023	1.10	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
Toyota Motor Corp.	Japon	14/06/2023	1.7	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie
NIKE, Inc.	Etats-Unis	12/09/2023	1b	Election d'un administrateur	Modification à la suite d'une analyse approfondie

Source : HSBC Asset Management. Les données relatives au vote ci-dessus ont été extraites de nos [registres](#) disponibles sur le site internet et représentent toutes les activités de vote enregistrées au 31/12/2023. Veuillez noter que les données liées au vote sont estimées et non vérifiées. Elles peuvent également varier.

HSBC Asset Management est signataire des PRI depuis le 27 juin 2006 pour l'ensemble de ses entités de gestion pour compte de tiers à travers le monde. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles gérés de façon qualitative active et pas seulement dans les fonds d'investissement socialement responsable (ISR).

Nous pensons que les facteurs peuvent influencer l'activité d'une entreprise et par conséquent la performance financière des actifs. De ce fait, nous pensons que la prise en compte de ces facteurs fait partie de notre responsabilité fiduciaire.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse de facteurs ESG qui ont un impact réel sur la performance financière des actifs.

Dans l'hypothèse, où à l'issue de ces analyses, les entreprises sont qualifiées pour rester en portefeuille, elles peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'une mise sous surveillance. Un dialogue est alors engagé avec l'entreprise qui peut prendre diverses formes, entretiens téléphoniques ou en personne, courriers, etc....

Nous considérons que ces actions d'engagement pour être efficaces doivent pouvoir s'appuyer sur une politique de vote qui intègre ces dimensions.

Dialogue financier et extra financier

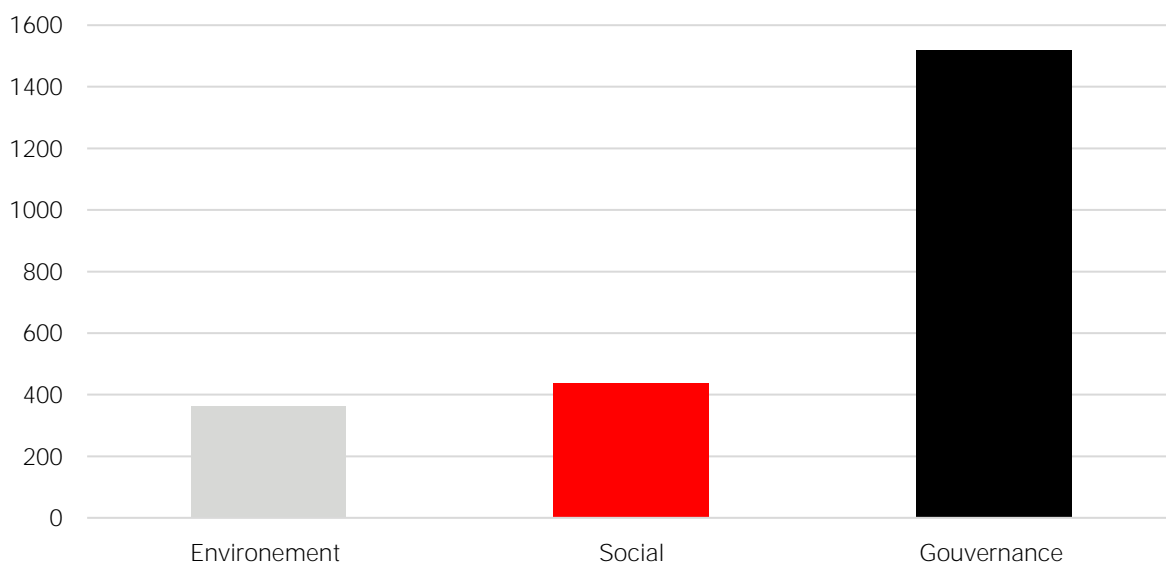
En 2023, les équipes de gestion de HSBC Asset Management et l'équipe spécialisée dans les engagements ont rencontré en présentiel ou à distance 381 émetteurs détenus au travers des portefeuilles et mandats gérés par HSBC Asset Management (France). Lors de 695 réunions, nous avons abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi les enjeux extra-financiers.

Notre politique d'engagement est fondée sur quatre principaux niveaux :

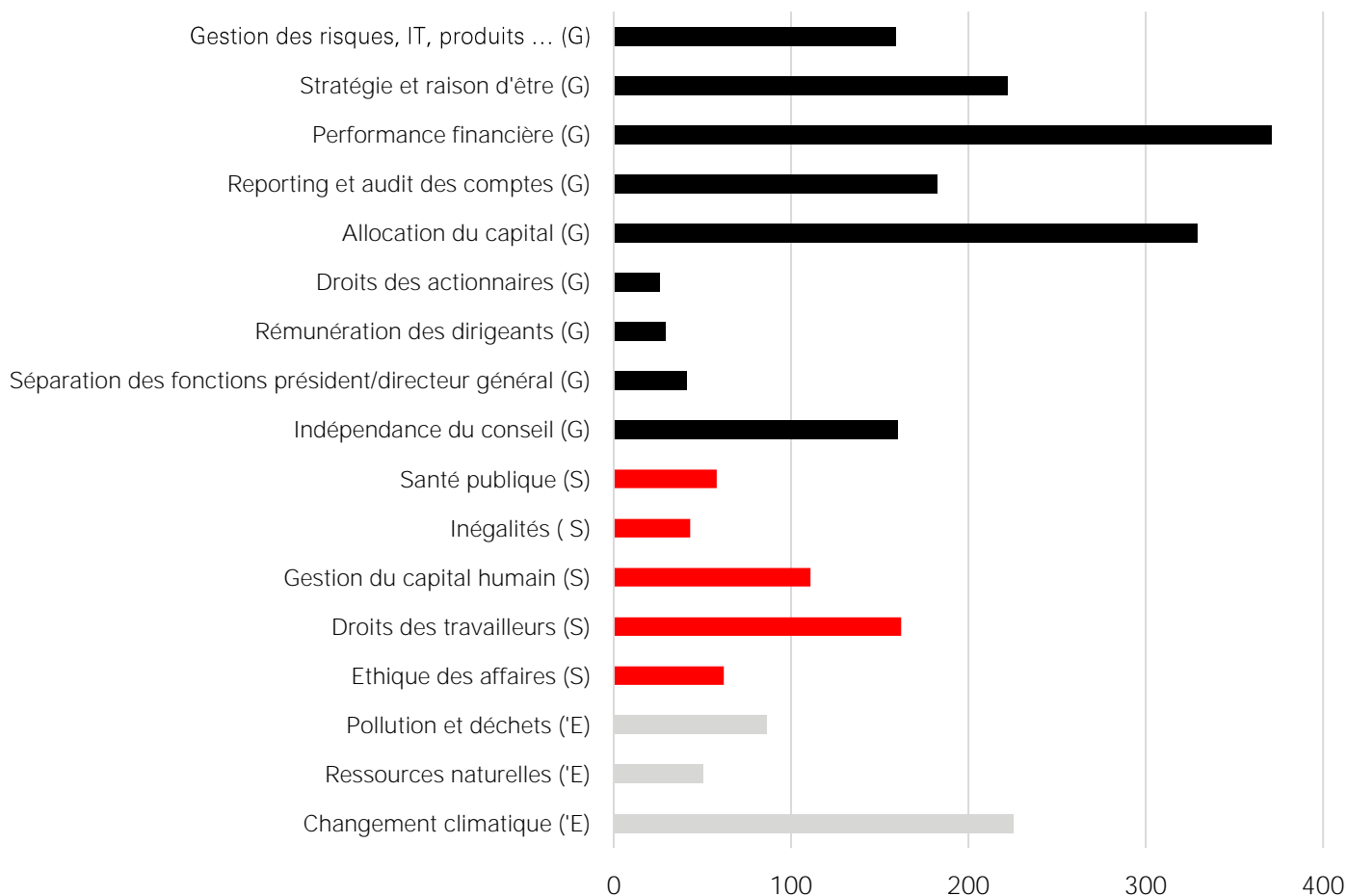
- ◆ Questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises.

En 2023, l'équipe de gérants et d'analystes d'HSBC Asset Management (France) a inclus lors de ses rencontres avec les sociétés, en présentiel ou à distance, des thématiques ESG. Ces entreprises sont prioritairement celles que nous détenons ou pour lesquelles nous avons un intérêt marqué. La plupart des secteurs ont été abordés : automobile (normes CO2 et NOX, véhicules électriques), alimentation et boisson (information aux consommateurs, produits biologiques, emballage), santé (relation laboratoires-médecins), papier (risque de déforestation), pétrole et gaz (stratégie dans le renouvelable), chimie (procédé cryogénique de capture du CO2, gestion des déchets), consommation non durable (obsolescence des produits), finance (financement des activités liées au changement climatique, protection des données de la clientèle), produits de base (protection de l'environnement, prévention de la corruption, travail des enfants), distribution (relation avec les producteurs agricoles, gestion des ressources humaines), transport aérien (pratiques sociales dans les compagnies low cost), sociaux (rétention des talents, diversité et inclusion, rémunération)

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G



Thèmes abordés avec les émetteurs en 2023



Source : HSBC Asset Management. Les données relatives à l'engagement ci-dessus représentent l'activité au 31/12/2023. Veuillez noter que les données liées à l'engagement vote sont estimées et non vérifiées. Elles peuvent également varier.

◆ Dialogue avec les entreprises.

1. Secteur bancaire – Financements / Biodiversité/ Gouvernance

• Problématique

Nous avons contacté la banque afin d'initier un engagement sur la décarbonation des portefeuilles de prêts. Nous avons noté que les secteurs mentionnés pour la réduction des émissions couvraient un faible pourcentage du portefeuille de prêts global notamment sur l'immobilier. De ce fait, nous avons également abordé nos préoccupations sur le financement du secteur automobile et de la production d'énergie. Lors de cet entretien, nous avons ouvert la discussion sur d'autres aspects ESG, notamment la biodiversité, la lutte contre la corruption et des points spécifiques de gouvernance.

• Initiatives prises

Sur les prêts hypothécaires, nous avons présenté une solution apportée par une autre banque de l'Union Européenne afin de favoriser les prêts liés à l'amélioration de l'environnement des biens immobiliers de particuliers. Nous avons aussi présenté nos observations relatives au montant de rémunération des dirigeants que nous ne jugeons pas correspondre aux standards de l'industrie.

• Résultat

Sur la biodiversité, l'entreprise mène des actions spécifiques de financement ciblé vers l'agriculture responsable. Elle nous a informé qu'elle communiquera en 2024 sur ce thème en donnant plus d'informations. Cependant, cet entretien a été plutôt informatif. Cette première étape passée nous permettra, grâce à une meilleure vision des thèmes, de suivre l'évolution des actions annoncées. Par ailleurs, les participants nous ont proposé d'échanger avec l'administrateur indépendant pour aborder les problématiques de la gouvernance lors d'une future réunion.

2. Société du secteur des matériaux de construction – Social

• Problématique

A la suite de controverses sur des questions sociales, nous avons organisé un rendez-vous avec les relations investisseurs de l'entreprise. Elles portaient essentiellement sur le caractère supposé anti-syndical de l'entreprise, la gestion de ce risque et sur le peu d'informations publiées relatives à la gestion des ressources humaines. L'entreprise est présente sur plusieurs continents et a adopté un modèle de gestion décentralisée de ses ressources humaines liée à des acquisitions récentes, ce qui est source potentielle de risques sur le capital humain.

• Initiatives prises

A la suite du premier entretien, nous avons formalisé des points abordés notamment sur la suggestion de publier différentes informations relatives aux ressources humaines comme les résultats et enseignements de l'enquête annuelle sur l'engagement des salariés, le taux de rotation du personnel par région, la gestion des talents et la promotion interne. Point cœur des controverses, nous avons suggéré qu'elle publie des informations sur la syndicalisation de ses employés, sur les relations sociales et sur les moyens pour prévenir les violations des droits du travail. Nous leur avons présenté un rapport relatif à ces sujets d'une entreprise du même secteur.

• Résultat

Dans un premier temps, l'entreprise a limité sa réponse à la description du lancement ultérieurement d'un plan de partage au sein du groupe et des meilleures pratiques pour le développement et la fidélisation des employés. Elle n'a pas souhaité s'appuyer sur le modèle que nous lui avons transmis arguant de son modèle de gestion spécifique décentralisé

Dans un second temps, l'entreprise nous est revenue après nos échanges pour nous informer, qu'elle ne pouvait pas prendre d'engagement sur la publication de données relatives à son plan de développement des ressources humaines. Elle a cependant confirmé son intention de reporter en 2025 selon la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Le plus positif, c'est qu'ils nous ont annoncé qu'ils lançaient un programme de développement du capital humain et qu'ils divulgueraient davantage d'informations à ce sujet à l'avenir.

◆ Analyse et suivi des valeurs « High Risk ».

Sur les valeurs qui sont les plus risquées de l'univers (zone rouge qui est constituée des 5% des valeurs les plus mal notées), et que nous détenons en portefeuille, nous procédons à une étude approfondie. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le Global Chief Investment Officer (CIO) d'HSBC Global Asset Management peut décider de vendre un titre si l'entreprise contrevient gravement à un ou plusieurs principes ESG. En 2023, 13 entreprises ont fait l'objet d'une analyse approfondie, aucune n'a conduit à la vente des titres des sociétés concernées, mais certaines ont donné lieu à des restrictions d'investissement (par exemple par type de fonds). Elles restent sous « surveillance » et seront revues régulièrement.

◆ FCC (Financial Crime & Corruption)

Afin de prendre plus explicitement en compte les risques liés à la criminalité financière (FCC), nous procédons à une étude approfondie des sociétés détenues en portefeuille qui sont identifiées comme ayant une politique anti-corruption faible. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le CIO d'HSBC Asset Management peut décider de vendre un titre si l'entreprise n'apporte pas de d'explications satisfaisantes. En 2023, aucune entreprise n'a fait l'objet d'une analyse approfondie.

8. Gestion des situations de conflit d'intérêts

HSBC Asset management (France) a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts qui prévoit l'identification, la gestion et la déclaration des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés.

La séparation stricte des activités de gestion d'actifs d'HSBC Asset Management (France) avec les autres activités du Groupe permet de prévenir l'émergence d'une situation dans laquelle la société de gestion bénéficierait d'informations dont la divulgation et/ou l'utilisation serait génératrice de conflits d'intérêts.

En 2023, HSBC Asset Management (France) n'a pas été en situation de conflit d'intérêts ni avec les principes de sa politique de vote ni lors de ses engagements en tant qu'actionnaire.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400

Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2024 – exp date juin 2025

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France),

AMFR_2024_ESG_ESG_0026. Expires: 30/06/2025

